

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Janvier 2016

L'an deux mil seize le vingt-huit janvier à 19 heures 45, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

**Etaient présents :** Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Sébastien LAURENT, Sébastien GAUNET, Gérard BARNAY, Gilles BOUSQUET, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Rémy PRIN, & Mmes Christiane CANET.

**Absents excusés :** Chantal GOUT donne pouvoir à Christiane CANET

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Rémy PRIN

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### PREMIERE DELIBERATION

#### Dératisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs administrés se sont plaints de la présence de rongeurs dans leurs locaux.

Conformément au code de santé publique, Monsieur le Maire signale qu'il a contacté deux entreprises spécialisées dans la dératisation des réseaux eaux pluviales et eaux usées ainsi que dans les bâtiments communaux. Deux devis lui sont parvenus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de service de l'entreprise HDA pour un montant de 820 euros TTC. HDA procèdera aux traitements anti-rongeurs début février 2016.

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 08/02/2016 Réf. : 712-8022016-369**

### DEUXIEME DELIBERATION

#### Location salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la location de la salle des fêtes, les locataires se sont plaints du mauvais entretien des locaux mise à leur disposition. Il suggère d'accorder une remise sur le montant de la location.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Décide de réduire de 30 euros le montant de la location.

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 08/02/2016 Réf. : 712-8022016-369**

### TROISIEME DELIBERATION

#### Monument

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d'une correspondance émanant de l'Association pour l'érection d'un monument à la mémoire des morts pour la France en Afrique du Nord, qui en raison d'un enfant de la commune de Remigny mort pour la France, sollicite une aide financière pour ériger ce monument rappelant le sacrifice des soldats tués en Afrique du Nord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'octroyer une aide de 250 euros à cette association.

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 08/02/2016 Réf. : 712-8022016-369**

## QUATREIME DELIBERATION

### Procédure de reprise de concessions abandonnées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon initiée le 27 Novembre 2012 est amenée à échéance fin novembre 2015.

Après avoir entendu Monsieur le Maire qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

- Concession perpétuelle, délivrée le 30 novembre 1949 à Monsieur, **Joseph BOURDIER**, tombe n° 1 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumée sœur **Scholastique** (Mlle **Claudine ALEXANDRE**),

Concession cinquantenaire, délivrée le 15 mars 1968, à Monsieur **GAUDET Camille**, tombe n° 3 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés Monsieur **GAUDET François** et Mme **Lazarette RICHONNET**,

Concession trentenaire, délivrée le 28 janvier 1927, puis renouvelée en cinquantenaire le 8 septembre 1959 à Monsieur **DUPAQUIER Eugène**, tombe n° 4 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés Monsieur **Antoine DUPAQUIER** en 1926 et **Eugène DUPAQUIER** en 1960,

Concession trentenaire, délivrée le 29 avril 1929, renouvelée pour 30 ans le 5 janvier 1963 et 30 ans le 9 mars 1993, au nom de **Mathilde GIBOULOT**, **Marguerite GIBOULOT** et Monsieur et Madame **Pierre FILLIAU**, tombe n° 15 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumée Mme **Marguerite GIBOULOT** en 1971,

Concession centenaire, délivrée le 28 février 1950, au nom de Mme **BIZE**, et Messieurs **DUPAQUIER** et **TEILLARD**, tombe n° 16 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumées Mme **Marie DUPAQUIER TEILLARD** en 1972 et Mme **Blanche BIZE-TEILLARD** en 1955,

Concession centenaire délivrée le 7 aout 1936 au nom de Monsieur **LAURENT Lazare** tombe n° 25 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés **Laurent LAZARE** en 1949 et **Clarisse LAURENT** née **NINOT** en 1957,

Concession centenaire délivrée le 7 aout 1936 au nom de Monsieur **LAZARE Laurent**, tombe n° 26 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumé un membre de la famille **LAZARE**,

Concession perpétuelle délivrée le 23 avril 1905 au nom de Monsieur **Joseph BOURDIER**, tombe n° 36 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumé Monsieur **Alexandre CANDIER**,

Concession perpétuelle délivrée le 19 novembre 1920 au nom de Mme veuve **DAMERON**, tombe n° 38 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumé Madame Marie **GAULAIN**,

Concession trentenaire délivrée le 6 septembre 1948, renouvelée pour 30 ans le 14 février 1979 aux noms de Mme **Guy MARTIN** et Monsieur **Henri GOURAT**, tombe n° 70 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés les défunt **Marius COULOT** et **MARTIN**, la dite concession étant également expirée depuis 2009,

Concession trentenaire délivrée le 27 aout 1924, renouvelée pour 50 ans le 16 mai 1963 au nom de Mme **Renée GRUFY** et Monsieur **Jean SCELLOZ** et des héritiers de Mme veuve **BARBEY**, tombe n° 75 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumée la défunte **BARBEY**,

Concession perpétuelle délivrée le 1 mai 1920 au nom de Madame veuve **Léon BONNEFOY**, tombe n° 94 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumée Madame **DEMAIZIERE**,

Concession perpétuelle délivrée le 13 mai 1890 au nom de Monsieur **Charles GRILLOT BRUCHET**, tombe n° 105 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumé le défunt **LABILLE**,

Concessions perpétuelles délivrées le 6 juillet 1924 au nom de Monsieur **Henri COLLIN**, tombes n° 106 et 107 selon le plan du cimetière, dans lesquelles ont été inhumées des membres de sa famille,

Concession trentenaire délivrée le 7 février 1940, renouvelée pour 50 ans le 16 avril 1970 au nom de Monsieur **Emile CULAS** et Mme veuve **CULAS**, tombe n° 111 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés des membres de la famille ainsi que Monsieur **Emile CULAS** en 1970,

Concession trentenaire délivrée le 31 mai 1925, renouvelée pour 50 ans le 17 janvier 1963 aux noms de Mesdames **SIMONET** et **Jacqueline BOURELY**, tombe n° 112 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés des membres de leur famille,

Concession trentenaire délivrée le 1<sup>er</sup> mai 1922, renouvelée pour 30 ans le 25 juin 1959, puis pour 15 ans le 9 janvier 1996 et pour 15 ans le 3 décembre 2004, aux noms de Monsieur **Edmond BILLARD** et Monsieur **Michel ROUSSELET**, tombe n° 116 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés des membres de leur famille (**Albert BILLARD** et **CHARTON**),

Concession trentenaire délivrée le 14 aout 1939, renouvelée pour 15 ans le 9 avril 1979, puis pour 15 ans le 9 mars 1995, aux noms de **Joseph DUCHAMP** et Mr. **Marcel RUIZ** et Madame, tombe n° 123 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés des membres de leur famille (**Marcel DUCHAMP** et Mr et Mme **DUCHAMP Joseph**),

Concession perpétuelle délivrée le 28 avril 1926 au nom de monsieur **Claudius MOLINOT**, tombe n° 125 selon le plan du cimetière, dans laquelle a été inhumée Madame **Marguerite RICHER** épouse **MOLINOT** en 1926,

Concession centenaire délivrée le 5 aout 1936 au nom de monsieur **Gustave CHARTON**, tombe double n° 127 selon le plan du cimetière, dans laquelle ont été inhumés les membres de sa famille, Concession trentenaire délivrée le 18 février 1971 tombe n° 152 selon le plan du cimetière, au nom de Madame veuve **BOURJON**, dans laquelle ont été inhumés Monsieur **Ernest BOURJON** en 1970 et son épouse **Hortense BOURJON** en 1977,

Concession perpétuelle délivrée le 24 septembre 1971, tombe n° 222 selon le plan du cimetière, au nom de Mme veuve **Joseph MICHON** née **GAUDET Jeanne Marie**, dans laquelle a été inhumé Monsieur **Joseph MICHON**,

Concessions qui ont plus de 30 ans et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 27 novembre 2012 et 21 décembre 2015, dans les conditions prévues par l'article R 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R 2223-17 et R 2223-18, Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de 30 ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité, Considérant que cette situation constitue un manquement aux obligations, des concessionnaires, ayant droits ou héritiers, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- Déclare que les concessions citées ci-dessus, sont réputées en état d'abandon
- Autorise Monsieur le maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 08/02/2016 Réf. : 712-8022016-369**

## QUESTIONS DIVERSES

❖ **Situation de l'école** : Monsieur le Maire et les adjoints ont assisté aux réunions préparatoires du SIVU St Gilles-Dennevy. Ils sont évoqué les modalités concernant l'éventualité d'adhésion de Remigny au regroupement pédagogique groupant Dennevyl-Chamilly- St Gilles pour la rentrée de Septembre 2016.

**Sujets abordés :**

- Circuit de ramassage des élèves avec horaires (Remigny-Chamilly-Aluze-Charrency-Dennevy-St Gilles- Remigny).
- Budget provisoire du RPI avec impact sur le budget communal.
- Travaux d'aménagement des bâtiments.
- Situation de l'école pour 2016 : 2 choix : adhésion au RPI avec 6 classes (Dennevyl 2 – St Gilles 2 – Remigny 1 – Charrency 1) ou non adhésion avec suppression éventuelle de la classe de Remigny.
- En 2017, l'existence des 6 classes dépendra de l'effectif du RPI.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVÉE À 22 h 00**